

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2026-09-07-00002
LISTANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONCILIATION EN MATIÈRE
D'ÉLABORATION DE DOCUMENTS D'URBANISME

Le Préfet de la Creuse,
Chevalier de l'Ordre Nationale du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 132-14 et R. 132-10 à R. 132-19 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2026-07-17-00002 en date du 17 juillet 2026 portant organisation de l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme et notamment son article 2 ;

CONSIDÉRANT le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en mars 2026 et la nécessité de procéder à l'élection des représentants des élus à la commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la liste unique présentée conjointement par les associations des maires du département de la Creuse (AMAC et AMR) en date du 3 septembre 2026 permettant au Préfet de nommer par arrêté les élus communaux et les suppléants qui y figurent sans qu'il soit besoin d'organiser une élection ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse par intérim ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} :

La commission de conciliation en matière d'élaboration de documents d'urbanisme est composée comme suit :

6 élus communaux :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nom et prénom	Qualité	Nom et Prénom	Qualité
GENEVOIS Jean-François	Conseiller municipal de Bonnat	PETITJEAN Daniel	Maire de Bonnat
PINAUD Jean Noël	Conseiller municipal de La Souterraine	MOUTAUD Patricia	Conseillère municipale de La Souterraine
MATIGOT Jean Roland	Maire de Vareilles	DAUBY Clément	Maire de Gartempe
LECLERE Henri	Conseiller municipal de Guéret	MBALLO Yaya	Conseiller municipal de Guéret
THEVENET Didier	Maire de Roches	SIMONNET Nicolas	Maire de Nouhant
MARIETTE Myriam	Maire de Fransèches	LEGER Jean-Luc	Maire de St Marc à Loubaud

6 personnes qualifiées en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement :

Services	Titulaires	Suppléants
UDAP de la Creuse	Mme Christelle DUPAS Architecte des Bâtiments de France, cheffe du service de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Mme Marie-Laure DUBOSCLARD Technicienne à l'UDAP
CAUE	Mme Hélène CHIOZZINI Directrice du CAUE	M. Marin BAUDIN Paysagiste-conseil du CAUE
Architectes indépendants	M. Bernard CHIRAC	Mme Cécile RIPP-MASSENDARI
Office Public de l'Habitat de la Creuse Creusalis	M. Frédéric SUCHET Directeur Général de Creusalis	M. Stéphane MONZAUGE Directeur de Creusalis
Chambre d'agriculture	M. Joël BIALOUX 4ème Vice-Président	Mme Pascale DURUDAUD 4ème secrétaire adjointe
CPIE des Pays Creusois	M. Jean-Pierre LECRIVAIN Vice-Président du CPIE des Pays Creusois	M. Jean-Bernard DAMIENS Président du CPIE des Pays Creusois

ARTICLE 2 :

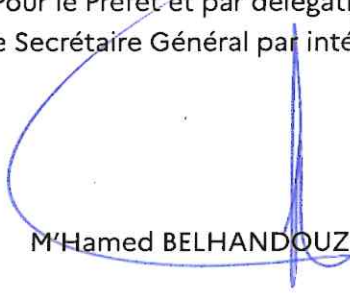
Le mandat des membres de la commission de conciliation s'achèvera au prochain renouvellement général des conseils municipaux. Par ailleurs, les élus communaux cessent d'exercer leur mandat lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

ARTICLE 3 :

M. le secrétaire général de la préfecture de la Creuse par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Creuse.

Fait à Guéret, le 07 SEP. 2026

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général par intérim,



M'Hamed BELHANDOUZ